

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 23 février 2012**

**DCM N° 12-02-15**

**Objet : Charte de la démocratie participative et du dialogue avec les citoyens.**

**Rapporteur : Mme SALLUSTI, Adjoint au Maire**

En initiant le développement et en encourageant l'appropriation par les administrés des outils permettant un dialogue et un engagement citoyens, la municipalité a démontré sa volonté d'encourager l'émergence à Metz d'une véritable démocratie participative. Le partage d'informations, la transparence, la prise en compte de l'expertise d'usage et des attentes des habitants, la nécessité de lieux de dialogue formalisés sont autant de facteurs de réussite d'un dispositif participatif.

Depuis 2008, celui de Metz progresse et gagne en maturité. Après une première phase de mise en place, il entre désormais, avec le renouvellement des Comités de Quartier, dans une phase plus opérationnelle où l'évolution du fonctionnement des services, comme des instances, permet une plus grande fluidité de la relation entre la municipalité et les instances participatives.

**Renouvellement des Comités de Quartier**

Le renouvellement d'une partie des membres des Comités de Quartier laisse augurer une nouvelle dynamique après trois années d'apprentissage commun de la démocratie participative au quotidien.

En quelques chiffres, 466 citoyens ont intégré les Comités de quartier pour le premier mandat. Véritables forces d'initiative et de proposition pour de nouveaux projets, ils se sont investis dans l'amélioration de leur quartier aux côtés de la municipalité. Avec plus de 650 réunions, ce sont plus de 17 500 heures de bénévoles qui peuvent être comptabilisées. La municipalité tient à saluer cet engagement citoyen et à remercier très vivement tous les citoyens qui ont participé activement aux Comités de Quartier.

La campagne de renouvellement des Comités de Quartiers a été lancée le 12 septembre 2011. Les Comités de Quartier deuxième génération ont été installés en novembre et décembre lors de réunions plénaires au cours desquelles le bilan par quartier du premier mandat a été effectué. Les premières réunions de travail des Comités de Quartier ont toutes eu lieu en janvier 2012.

Au total, 459 membres composent les onze Comités de Quartier, soit un nombre sensiblement équivalent à celui du démarrage des Comités début 2009 (445 membres). 205 membres étaient déjà présents lors du premier mandat. L'équilibre entre « anciens » et nouveaux membres permet d'envisager une continuité de l'action et des projets des Comités de Quartier tout en favorisant une nouvelle dynamique et de nouvelles orientations.

### **Charte de la démocratie participative et du dialogue avec les citoyens**

Au terme de trois années de fonctionnement et à l'appui d'une indispensable évaluation des Comités de Quartier menée avec leurs membres, la municipalité propose la rédaction d'une charte générale de la démocratie participative et du dialogue avec les citoyens qui concernerait l'ensemble des instances de démocratie participative mises en œuvre.

Elle a pour ambition de confirmer la volonté politique et de poser les principes à partir desquels la ville de Metz garantit un dialogue sincère et fructueux entre les habitants et la collectivité.

Au terme d'échanges avec les membres des différentes instances et les citoyens au travers des forums citoyens sur le site internet de la ville depuis décembre 2011, elle est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2008 portant création des Comités de Quartier

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de faire de la participation citoyenne de tous et du renforcement de la démocratie participative à Metz un axe majeur de son action

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **DECIDE :**

- **DE** valider le projet de charte de la démocratie participative et du dialogue avec les citoyens
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au dispositif participatif

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée :

Patricia SALLUSTI

Service à l'origine de la DCM : Direction du Pôle Citoyenneté, Démocratie Participative Politique de la Ville

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature « ACTES » : 9.1

Séance ouverte à 18h sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44              Absents : 11              Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE**